



Laboratoire Genre IFAN

IFAN/Université Cheikh A Diop

Evaluation internationale du programme de budgétisation sensible au genre

Sénégal, Mozambique, Equateur, Maroc

27-30 novembre 2007

LES PRIORITÉS DES FEMMES ET LES RÉPONSES REQUISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

AU SÉNÉGAL

Fatou SARR (Ph.D)

RAPPEL

- Quand on parle de genre : Au-delà de l'amélioration des conditions de vie, il s'agit de viser la transformation des rapports sociaux et la position sociale de l'individu

RAPPEL DU PROCESSUS

- Suite au processus de sensibilisation et de formation débuté en juin 2004, que le laboratoire Genre de l'Ifan/ UCAD a été saisie pour l'étude diagnostic des problèmes de disparité de genre dans quatre secteurs et l'accompagnement des ministères concernés

MÉTHODOLOGIE

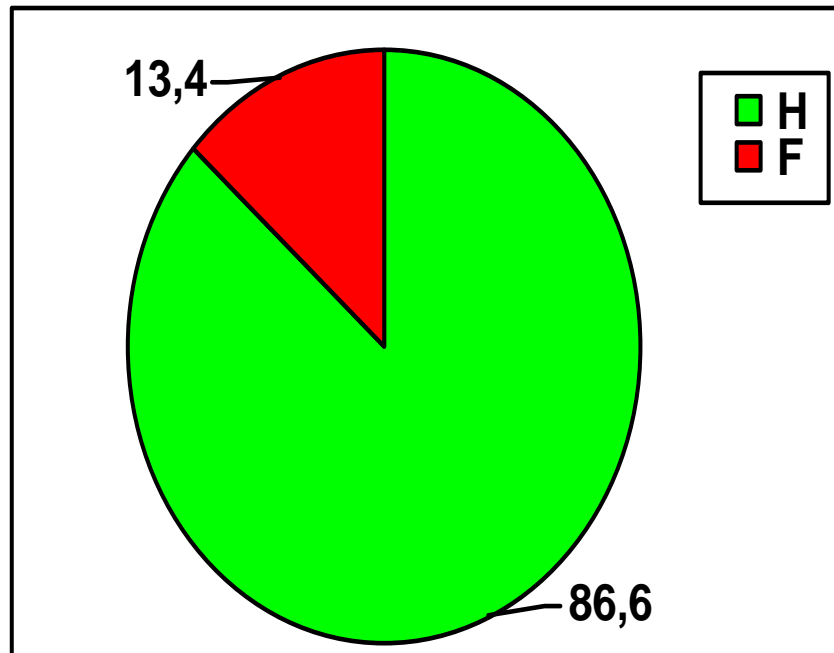
1. Le profil différencié
2. Identification des besoins
3. Réponse des politiques et programmes
4. Interventions requises
5. Processus de négociation avec le Ministère
6. Perspectives

1. PROFIL DIFFÉRENCIÉ

- Accès à la terre
 - Intrants
 - Equipements
 - Formation et information
-
- Voir le site sengendre-ucad.org

ACCÈS LA TERRE

- La terre



- Les femmes représentent 26% des responsables de parcelles dans l'agriculture, mais sur les 1 877 681 ha cultivées elles n'en détiennent que 13,4%. Et les parcelles des hommes sont plus du double de celles des femmes. En effet la parcelle d'un homme est en moyenne de à 8,43 ha et celle cultivée par une femme de 0,366 ha.

RÉPARTITION DES PARCELLES CULTIVÉES SELON LE MODE D'OCCUPATION OU D'ACQUISITION DES PARCELLES POUR CHAQUE GROUPE DE CULTURES ET CHAQUE SEXE

Groupe de cultures / Mode d'occupation ou d'acquisition	Parcelles appartenant aux hommes		Parcelles appartenant aux femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Héritage	1 308 105	49,99	356 271	13,61	1 664 376	63,60
Achat	16 297	0,62	6 513	0,25	22 811	0,87
Fermage/ métayage	21 896	0,84	4 439	0,17	26 334	1,01
Prêt	287 456	10,98	213 693	8,17	501 149	19,15
Don	123 059	4,70	44 936	1,72	167 996	6,42
Autre	173 533	6,63	60 761	2,32	234 294	8,95
Ensemble	1 930 346	73,76	686 614	26,24	2 616 960	100,00

DISPARITÉS

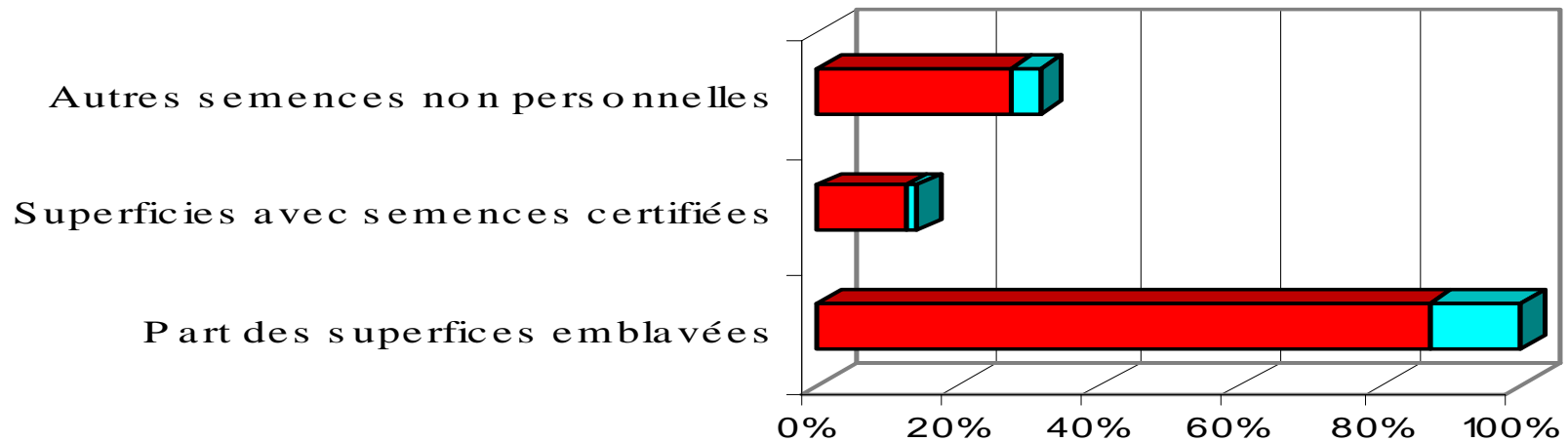
- Répartition des exploitations selon le sexe du responsable pour chaque source d'eau utilisée
- Répartition des exploitations selon la région et le sexe pour chaque type production horticole.
- Répartition des exploitations horticoles selon le sexe du responsable pour chaque mode d'occupation des terres: Propriété

ACCÈS AUX INTRANTS

- La discrimination entre les hommes et les femmes est beaucoup plus flagrante dans l'accès aux intrants (semences de qualité et fertilisants) aux équipements que dans l'accès au foncier.
- Dans le bassin cotonnier, la sous équipement général et l'accès très limité au matériel agricole constituent une contrainte très importante pour l'affirmation des femmes dans l'agriculture

ACCÈS AUX INTRANTS

Superficies totales et part superficies avec semences non personnelles suivant les sexes

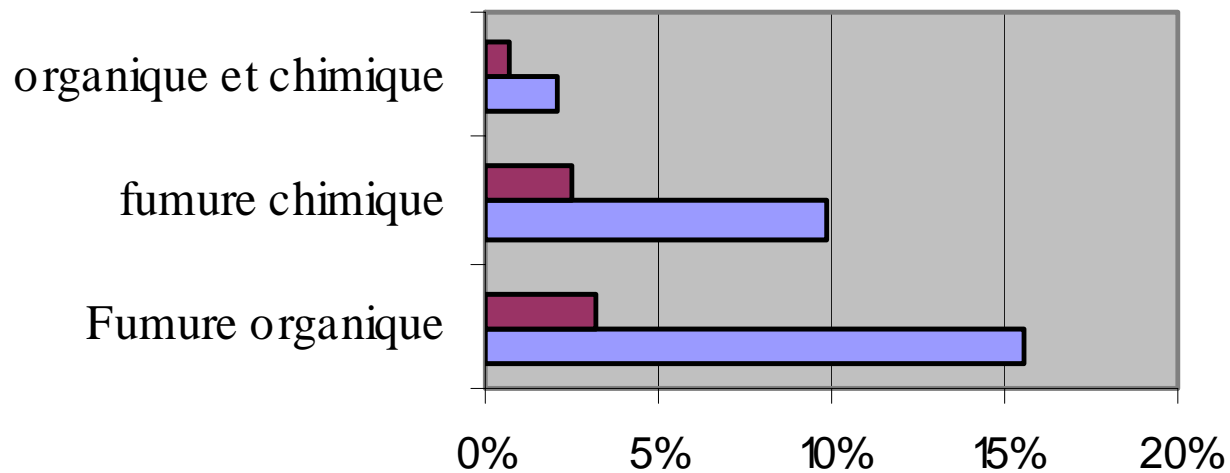


	Part des superficies emblavées	Superficies avec semences certifiées	Autres semences non personnelles
■ Femmes	13%	2%	4%
■ Hommes	87%	12%	27%

Les femmes constituent la portion congrue, en matière de semences certifiées utilisées

ACCÈS AUX FERTILISANTS

Répartition des parcelles par sexe suivant le type de fertilisant



	Fumure organique	fumure chimique	organique et
femmes	3%	3%	1%
hommes	16%	10%	2%

D'une manière générale les parcelles reçoivent peu de fertilisant : mais parmi ceux qui en reçoivent 28% des parcelles sont aux hommes et seulement 7% aux femmes.

ACCÈS À L'EAU

Sources d'eau	Adduction d'eau				Forage				Puits			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DAKAR	385	94,83	21	5,17	10	100,00	-	-	437	87,23	64	12,77
DIOURBE L	2	11,76	15	88,24	1	100,00	-	-	112	96,55	4	3,45
St. LOUIS	201	85,90	33	14,10	3	100,00	-	-	149	63,68	85	36,32
TAMBA	13	100,0	-	-	14	100,00	-	-	157	56,68	120	43,32
KAOLACK	3	60,00	2	40,00	10	76,92	3	23,08	146	76,84	44	23,16
THIES	185	92,96	14	7,04	35	89,74	4	10,26	523	94,23	32	5,77
LOUGA	26	61,90	16	38,10	6	85,71	1	14,29	38	95,00	2	5,00
FATICK	1	100,0	-	-	3	100,00	-	-	231	72,64	87	27,36
KOLDA	2	20,00	8	80,00	6	100,00	-	-	326	55,16	265	44,84
Total	818	88,2	109	11,8	88	91,7	8	8,3	2 119	75,1	703	24,9

PRODUCTION DES FEMMES

- Il n'y a pas des statistiques disponibles sur la part des femmes dans la production. Cela une réelle contrainte pour évaluer l'efficacité du travail féminin en milieu rural.
- La filière coton est l'une des rares filières où les statistiques sont désagrégées par sexe : les femmes représentent entre 25 et 30 % des actifs et occupent 7,7 % des superficies emblavées en coton. Leur production varie suivant les années entre 10 et 12% de la production totale.
- 96 % des parcelles des femmes sont des parcelles individuelles. Seules 4% des parcelles sont des champs collectifs appartenant généralement à des groupements de promotion féminine.
- Les femmes bénéficient des facteurs de production généralement après tous les autres. Elles sont souvent dépendantes des autres membres de l'exploitation qui disposent de matériel agricole pour la prise en charge de leurs parcelles.

PRODUCTION DES FEMMES

- Les grandes productrices qui se dégagent et qui sont malheureusement très peu nombreuses, ont pu au sein de leurs exploitations familiales assurer leur autonomie et disposent de matériel agricole propre. Elles arrivent aussi à suivre par elles mêmes leurs propres commandes en intrants (semences et produits phytosanitaires). Ainsi au niveau des grands producteurs les disparités hommes femmes sont beaucoup moins nettes.

AVANTAGE COMPARATIF DES FEMMES

Les femmes sont généralement très actives dans la sphère post récolte tels que :

- Transformation des productions agricole

- Conditionnement des produits

- Commercialisation

- Approvisionnement des villes

ORGANISATIONS

- Les organisations où les femmes sont impliquées qu'elles soient mixtes ou non, ne sont pas des organisations professionnelles en général.
- ,Les femmes restent très faiblement représentées dans les instances de décision du CNCR. Elles constituent 15% du conseil d'administration.

2. IDENTIFICATION DES BESOINS

- Révision de la législation foncière
- Facilitation de l'accès des femmes aux terres cultivables
- Création de structure d'entreposage, de conservation et de transformation.
- Appui au développement de systèmes d'information
- Formation et conseils agricoles
- Renforcement des capacités des femmes dans le domaine de la transformation, et de la commercialisation des produits
- Amélioration du système d'approvisionnement en Intrants
- Mise en place d'outils de crédits adaptés aux types d'opération
- Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et aux facteurs de production
- Renforcement des organisations professionnelles paysanne
Implication des organisations paysannes à la base dans le processus de prise de décision

3. Analyse de la prise en compte ou non de la dimension genre dans les politiques et programmes

Textes

- Dans le droit musulman, le droit de la femme sur le foncier est reconnu et correspond à la moitié de la part de l'homme.
- La constitution votée en 2001 ainsi que la LOASP votée en juin 2004 ont réaffirmé l'accès égal entre les hommes et les femmes concernant le foncier(non appliquée)
- La réalité sur le terrain montre que les terres traditionnelles sont actuellement gérées le plus souvent suivant le droit coutumier qui reconnaît rarement les droits des femmes sur le foncier

LES POLITIQUES

- Le DSRP classe les femmes parmi les groupes vulnérables mais en même temps reconnaît que l'incidence de la pauvreté sur les ménages dirigés par une femme est plus faible (58,8%) que celle sur les ménages dirigés par un homme (67,4). Ces deux situations contradictoires sont la conséquence du mode d'analyse de la place de la femme dans les économies rurales. Elle n'est généralement pas considérée dans sa dimension économique au sein des exploitations agricoles. Ainsi les mesures les concernant sont principalement classées dans l'axe stratégique amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables
- Les actions prises en charge dans le cadre du plan d'opération sectoriel de l'agriculture sont classées dans l'axe stratégique création des richesses, tandis que celles en faveur des femmes le sont dans l'axe prise en charge des groupes vulnérables.

- La stratégie de croissance accélérée a identifié dans l'agriculture cinq grappes prioritaires pouvant permettre d'accélérer la croissance économique : les céréales locales transformées, les oléagineux, l'horticulture, les produits forestiers et de cueillette, aviculture et les cuirs et peaux. Les femmes pourraient avoir une position de choix dans trois de ces cinq grappes : la transformation des céréales locales, les produits forestiers et de cueillette et l'aviculture. Dans les exploitations familiales, les femmes sont dominantes dans plusieurs maillons de ces filières.

- Globalement, les actions prises en charge dans le cadre du plan d'opération sectoriel de l'agriculture sont classées dans l'axe stratégique création des richesses, tandis que celles en faveur des femmes le sont dans l'axe prise en charge des groupes vulnérables. Pour assurer et de sécuriser l'accès des femmes aux ressources, aux technique et à l'information dans les mêmes conditions que les hommes, quand elles décident d'en faire leur activité professionnelle, l'étude sur l'agriculture a identifié les problèmes clés et proposé des recommandations.

4. INTERVENTIONS REQUIRES

Problèmes identifiés	Recommandations
<p><i>Accès à la terre</i> Les femmes ne détiennent que 13% des terres en agriculture pluviale et la situation est pire en culture irriguée</p>	<p>Compte tenu des contraintes pour l'accès aux terres familiales: pour les femmes des mesures spécifiques sur les nouveaux espaces d'exploitations créés (bassins de rétention et aménagements réalisés par l'Etat)</p>
<p><i>Intrants</i> les femmes occupent 13% des superficies emblavées, seules 7% utilisent des semences personnelles.</p>	<p>des mesures correctives dans le sens d'un meilleur accès aux intrants de qualité et corriger la forte disparité entre les hommes et les femmes en la matière</p>
<p><i>Matériel agricole</i> Dans la zone cotonnière, seules 33% des parcelles de femmes sont préparées avant semis contre 56% pour l'ensemble des parcelles cotonnières et 13% de leurs parcelles ont bénéficié de labour, et 20% de houage simple ou grattage.</p>	<p>Dans le cadre de la ligne budgétaire destinée à l'équipement des producteurs, envisager un quota pour les femmes productrices de riz, de maïs et de coton, proportionnellement à leur présence dans le secteur.</p>
<p><i>Infrastructures</i> Les femmes ont un avantage comparatif dans la transformation, la commercialisation des produits agricoles mais sont confronté à des problèmes de d'équipement et d'organisation des secteurs</p>	<p>procéder à la création de structures d'entreposage, de conservation et de transformation et renforcer les capacités des femmes dans la transformation et la commercialisation des produits.</p>
<p><i>Appui conseil</i> Insuffisante prise en compte des femmes dans l'appui conseil</p>	<p>Programme d'appui à la formation des productrices dans le cadre des organisations paysannes , ainsi que le développement de systèmes d'information</p>
<p><i>Mesures politiques</i> Le respect de l'égalité des sexes énoncé par la LOASP dans les décrets d'applications ne sont pas encore promulgués.</p>	<p>des mesures pour assurer la participation autonome et efficace des femmes rurales à toutes les concertations des organisations rurales avec l'Etat</p>

5. PROCESSUS DE NÉGOCIATION AVEC LE MINISTÈRE

- Rencontre avec la conseillère genre
- Rencontre avec l'équipe chargée de l'élaboration du budget
- Examen de leur projet de budget
- Discussions des recommandations
- Propositions des experts du ministères

Réponses du Ministère de l'agriculture

- Le Ministère de l'agriculture a déjà mis en place un programme dénommé REVA, visant une expérimentation de pôles agricoles. Dans ce cadre il envisage de procéder à une répartition équitable des terres et des ressources selon la typologie suivante : un tiers destiné aux femmes, un tiers aux jeunes et un tiers aux hommes.
- La prise en compte de femmes dans les zones irriguées et les terres autour bassins de rétention sera examinée.
- Pour l'accès aux intrants et au matériel agricole, des lignes budgétaires ont été dégagées et le ministère sortira des directives après l'adoption du budget pour une répartition équitable qui tienne compte de la présence des femmes.

Accompagnement

La matérialisation des directives nécessite un accompagnement pour garantir l'application effective.

Mettre en place des programmes d'information et de sensibilisation sur les modalités d'application pour :

- contenir les résistances éventuelles accompagner les femmes et les aider à surmonter les obstacles qui risquent de les empêcher de saisir les opportunités offertes.
- Le ministère a entrepris une série de rencontres avec les paysans. Cette initiative offre une opportunité exceptionnelle de comprendre et d'analyser les problèmes des femmes dans le secteur agricole. Le Laboratoire se propose de participer à ces rencontres et d'en faire un traitement scientifique.

Mesures

- Engagement des principaux experts du ministère chargés de l'exécution du budget et de la mise en œuvre des programmes.
- formation pour l'ensemble des agents techniques impliqués dans la mise en œuvre de la politique et le renforcement des capacités de la conseillère chargée du suivi du programme.
- Programme de communication en partenariat avec la RST, pour rendre visible les avancées et les points de vue des différents acteurs
- Au terme des discussions il a été retenu que :
- Il sera prévu une ligne budgétaire pour l'accompagnement dans la mise en œuvre

6 PERSPECTIVES

- Les responsables techniques du ministère, se sont montrés très réceptifs et proactifs
- L'étape de rencontre avec le ministre et les responsable de l'UNIFEM pour avoir obtenu l'engagement officiel de l'autorité pour démarrer les activités reste à concrétiser
- Compte tenu, de l'accent important qui sera mis dans ce secteur, notamment avec les programmes d'occupation des émigrés, il est important de saisir cette opportunité de mise en place de nouveaux programmes pour
- Veiller à l'application des engagements du quota des femmes pour : les nouvelles terres, les équipements, les intrants